

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 11 OCTOBRE 2024

Le onze octobre deux mille vingt-quatre, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 4 octobre 2024.

Etaient présents : Armel BOUCHARD, Davy PACQUES, Julien CAILLET, Christophe BOULET, Bénédicte FOUQUEMBERG, Delphine PROBOLA, Delphine MERCIER, Gaylord DEBURE, Sylvain OSERET, Aurore BARETTE, Hélène HENOCQUE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Amandine FORESTIER (à Sylvain OSERET), Serge FLET (à Bénédicte FOUQUEMBERG).

Absent(s) : -

A été nommé(e) secrétaire : Gaylord DEBURE.

Adoption du procès-verbal du 18/07/2024 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DCM2024/019 : BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu les dépenses d'investissement du budget assainissement datant de 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de les inclure dans le tableau d'amortissement (60 ans), et pour ce faire, d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à augmenter ou à diminuer les crédits suivants au budget assainissement M49 2024 :

Exploitation

Dépenses :	Chap. 042	Opérations d'ordre	468.00 €
	art. 6811	Dotations aux amortissements	468.00 €
	Chap. 023	Virement section investissement	- 468.00 €

Investissement

Recettes :	Chap. 021	Virement section exploitation	- 468.00 €
	Chap. 040	Opérations d'ordre	468.00 €
	art. 28156	Dotations aux amortissements	468.00 €

DCM2024/020 : REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DES FETES PAR DES LAMPES LED ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME

Vu l'ancienneté et la vétusté de l'éclairage de la salle des fêtes,

Vu les différents devis d'entreprises du secteur étudiés par le conseil municipal,

Considérant que son remplacement par des lampes « led » pourrait permettre d'améliorer l'éclairage et de réaliser des économies d'énergie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Retient le devis de l'entreprise DES (Feuquières-en-Vimeu), d'un montant de 7 830.62 euros HT (9 396.74 € TTC), prévoyant le remplacement des lampes et du câblage sur toute la salle (éclairage led), ainsi que la pose de néons sur l'estrade, dans la cuisine, de plafonniers dans l'entrée et d'un projecteur extérieur (plus une minuterie).

Le Conseil départemental de la Somme sera sollicité pour une aide financière au titre du Fonds d'Appui aux Communes de 40%, le plan de financement de l'opération se détaillant ainsi :

Coût HT du projet d'éclairage de la salle des fêtes :	7 830.62 €
Fonds d'appui aux communes Dépt de la Somme (40%) :	3 132.25 €
Part revenant au maître d'ouvrage (60%) :	4 698.37 € HT
(+ TVA) :	1 566.12 € TVA
soit Fonds propres	6 264.49 € TTC
Total TTC :	9 396.74 € TTC

L'autorisation de commencement anticipé des travaux sera demandée.

ETUDE DE DEVIS POUR REMPLACEMENT DU FOUR DE LA SALLE DES FETES

Deux devis présentant un four électrique à convection avec humidificateur et son support sont présentés au conseil municipal, en vue de remplacer le four à gaz de la salle des fêtes qui est très ancien et n'est plus satisfaisant quant à son fonctionnement. Après avoir échangé sur le sujet, le conseil propose de réfléchir également au remplacement de la plaque de gaz. Des devis seront donc demandés.

PLATEAU MULTISPORTS

La subvention de l'Agence Nationale du Sport de 40% (60 005 €) n'a pas été attribuée à la commune pour 2024, faute de crédits suffisants. L'organisme explique que pour une enveloppe disponible d'environ 1 900 000 €, les crédits sollicités par les collectivités dépassaient les 8 300 000 €. La demande de la commune sera renouvelée pour 2025.

Le Conseil départemental de la Somme a de son côté retenu le projet communal en lui attribuant les 40% sollicités.

DCM2024/021 : CONTRIBUTION VOLONTAIRE A LA CHARGE FINANCIERE (SMUR) DE LA VILLE D'EU POUR LE SERVICE D'INTERVENTION DU SMUR - REFUS DE LA COMMUNE D'ARREST

La ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS afin de maintenir le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dans la région eudoise, tant en Seine-Maritime que dans la Somme. Compte tenu de la lourde charge financière du SMUR, la ville d'Eu a réparti cette dépense à toutes les communes desservies par ce service, à raison d'une contribution qui repose sur le volontariat, à hauteur de 0.50 € par habitant. Il est précisé que le SMUR de la ville d'Eu est intervenu une fois sur Arrest en 2023.

Vu la demande de la ville d'Eu à la commune d'Arrest ;

Considérant qu'il convient de se positionner concernant cette contribution basée sur le volontariat ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité contre la contribution de la commune d'Arrest à la dépense de la ville d'Eu concernant le service d'intervention du SMUR.

MANIFESTATIONS**OPERATION BRIOCHES**

M. le Maire demande des volontaires parmi les conseillers municipaux pour participer à l'opération « brioches », au bénéfice des Papillons blancs (ADAPEI 80). Les brioches seront distribuées le week-end des 19 et 20 octobre prochains.

OCTOBRE ROSE

Une marche de 6 kms sera organisée ce samedi 12 octobre dans Arrest, à partir de 14h00.

TELETHON

M. Julien CAILLET fera prochainement un point avec les présidents d'associations et la commission des fêtes afin de préparer le Téléthon 2024 du samedi 30 novembre.

COLIS DES AINES

La distribution est prévue le 21 décembre matin. La commission se réunira au préalable pour fixer la composition du colis.

FIBRE OPTIQUE

M. Julien CAILLET explique que les deux quartiers qui n'étaient pas encore desservis (autour des places et de l'impasse de l'Avalasse, et au lotissement de La Sollette) vont très bientôt disposer de la fibre.

QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Aurore BARETTE demande où mettre les tôles en fibrociment. M. le Maire sait qu'ils les prennent à la déchetterie de Feuquières, mais il faut certainement posséder une carte. Peut-être faudrait-il demander à la déchetterie de St-Valery qu'ils appellent Feuquières afin d'obtenir une autorisation ?

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG fait part de différentes interrogations auxquelles il est répondu :

- L'inventaire du matériel communal qui était prévu, en présence des conseillers municipaux : Alexandre Mercier était en arrêt maladie cet été, puis en congés paternité, mais M. le Maire va pouvoir désormais voir cela avec lui.

- Les travaux de l'école évoqués lors du dernier conseil : M. le Maire a contacté Mme la vice-présidente de la CABS Anne-Marie DORION qui a prévu de venir constater les infiltrations et les problèmes de moisissure du local WC pour planifier une intervention. Le revêtement de sol de la mezzanine a été remplacé par les employés communaux.

- Les dégradations constatées sur la rue Basse Boulogne et la place : le cabinet V3D qui a été alerté doit réunir les différents acteurs des récents travaux afin de faire le point.
- L'augmentation des taxes foncières et ordures ménagères : M. le Maire explique que le changement du système de ramassage des verres par cuves coûte plus cher. Le foncier augmente du fait du besoin d'argent de la CABS (part intercommunale).
- Le lavabo des toilettes de la salle des fêtes : il a été réparé.

Mme Delphine MERCIER demande si un sens interdit peut être installé pour éviter de remonter la rue de La Sollette depuis la rue Jean-René Lelong ?

Mme MERCIER explique également qu'une délibération devra être prise pour la parcelle de terrain rue du Stade qui est revenue à la commune suite à une mise à jour du bornage (vente de la propriété de M. Olivier LOTTIN).

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rapporte le constat de M. Serge FLET quant à dangerosité de la rue Basse Boulogne, car les véhicules accélèrent par manque de visibilité ; le sens de circulation n'est pas judicieux. M. Davy PACQUES explique que M. Mathieu SELLIER avait exposé à l'époque du projet que la présence de rue de la Crapaudière imposait l'aménagement tel qu'il est pour justement réduire le danger.

M. le Maire explique qu'il a rencontré M. José MARQUE, Maire de Saint-Blimont, afin d'évoquer un éventuel regroupement. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG explique qu'il faut faire attention de conserver les classes de la commune ; il faut ainsi savoir de combien de classes dispose Saint-Blimont, quels sont leurs équipements... Les conseillers pensent qu'il serait judicieux de discuter avec d'autres communes, comme Pendé ou Franleu, et de demander son avis à Mme la directrice d'école Martine GODBERT.

Le conseil municipal débat sur une éventuelle délibération qui pourrait permettre de limiter le pourcentage de gîtes, de résidences secondaires, etc... Cela permettrait d'augmenter le nombre de logements locatifs sur la commune, de limiter la baisse de la population et d'éventuellement augmenter le nombre d'enfants à l'école.

M. Sylvain OSERET demande les heures d'ouverture de la bibliothèque. M. Davy PACQUES rappelle qu'elle est ouverte le mercredi de 14h30 à 15h30. M. OSERET demande si les scolaires y ont désormais accès comme l'avait demandé Mme GODBERT. M. Davy PACQUES pensait que suite au dernier conseil qui autorisait à l'école l'accès en autonomie, cela se faisait déjà ; il communiquera rapidement pour officialiser cette décision.

La séance est close à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Gaylord DEBURE

Le Maire,
Armel BOUCHARD

